CERCLE CAMEROUNAIS DE PHILOSOPHIE (CERCAPHI)

Président : Pr. E. NJOH-MOUELLE
Déclaration n° 00372/RDA/J06/BAPP
Secrétariat général
B.P. 16 134 Yaoundé Tél. :677649614/ 696551545
E-mail : emilekenmogne.prof@gmail.com

COMPTE RENDU
DE LA QUATORZIÈME CONFERENCE EN LIGNE DU CERCAPHI

Lundi 7 mars 2022

Le lundi 7 mars 2022 s'est tenue, par visioconférence, de 17h00 à 19h00, la **quatorzième Conférence en ligne** du Cercle Camerounais de Philosophie (CERCAPHI).

Elle a eu huit points à l'ordre du jour :

- l'ouverture de la salle de réunion et la communication du lien de connexion ;
- l'accueil des participants et le test des lignes ;
- la présentation de quelques participants connectés ;
- la conférence du **Prof. FORBI Stephen Kizito** sur le thème "*Citizenship and Migration Obligations, Pathologies and Dilemmas*" ;
- le mot synthétique du **Prof. Charles Romain MBELE**, modérateur, sur le contenu de la conférence ;
- la discussion ;
- les informations sur la vie du CERCAPHI (Le SG, le trésorier, les responsables des éditions) ;
- le mot de clôture du Président du CERCAPHI, le Prof **E. NJOH MOUELLE**.

Dès l'ouverture de la salle de réunion Zoom, à 16 heures précises, grâce au lien communiqué sur le forum WhatsApp du CERCAPHI (www.cercaphi.org) par son Secrétaire Général, le **Prof. É. KENMOGNE**, les nouveaux participants se sont présentés. Cette quatorzième réunion virtuelle a réuni 37 personnes connectées depuis l'Afrique, l'Europe et l'Amérique du Nord.

Le **quatrième** point d'ordre du jour a permis au **Prof. FORBI Stephen Kizito**, enseignant à la Faculté de Philosophie de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, de délivrer sa communication sur le thème déjà mentionné. Cette huitième conférence du programme « **Nouvelles Conférences Internationales en Ligne du Cercaphi** », modérée par le **Prof. C. R. MBELE**, a donné lieu à une réflexion autour de la problématique suivante : quels sont les débats et les défis métaphysiques, politiques, éthiques et socioculturels contemporains de la citoyenneté engendrés par les flux migratoires ?

Se voulant clair et concis dans sa communication, pour laisser davantage de temps aux échanges et à la discussion philosophiques, le **Prof. FORBI**, dans un premier mouvement analytique, a fait savoir que la citoyenneté est une composante essentielle de la philosophie politique. Il s'agit d'un concept inclusif et légal qui marque la reconnaissance d'un individu dans un État. La citoyenneté vous donne le droit non seulement de participer aux activités de l'État, mais aussi d'exercer vos devoirs civiques. Elle offre ainsi la possibilité d'occuper les plus hautes fonctions dans le pays auquel on appartient. Le concept de citoyenneté exclut l'idée d'une existence insulaire, car on ne devient citoyen que parce qu'on vit avec les autres et en participant aux affaires de sa cité. La citoyenneté, dans sa compréhension, se ramène à la notion d'État-nation au point de déterminer de façon précise la nationalité et l'identité de chaque individu. Seulement, note le conférencier, ce concept est aujourd'hui fortement affecté par les migrations. Autrement dit, la citoyenneté s'est

considérablement élargie dans sa compréhension et sa pratique au contact des migrations, de la mobilité, des échanges, etc.

C'est ainsi que dans le second mouvement de sa communication, le **Prof. FORBI** affirme que le phénomène de la mondialisation induit la flexibilité du concept de citoyenneté. Du moment où l'on observe les flux de personnes qui traversent les frontières de leurs nations pour s'installer dans d'autres États-nations en investissant l'identité de citoyen du monde, il ne fait aucun doute, constate le conférencier, que c'est l'essence même du concept de citoyenneté qui est remise en question d'un point de vue métaphysique, politique, éthique ou socioculturel. L'esprit cosmopolitain des migrations génère de nombreuses conséquences (politiques, éthiques et socioculturelles) sur la citoyenneté à l'exemple de la reconstruction des identités, la dissociation entre citoyenneté et nationalité, la construction d'espaces régionaux avec diverses formes de citoyenneté (la citoyenneté européenne avec l'espace Schengen), l'apparition de nouvelles valeurs, etc.

Cet exposé, qui a couvert les **cinquième** et **sixième** points de l'ordre du jour, a donné lieu à un débat franc, riche et intéressant au regard de l'actualité et de la pertinence de la question en discussion. Le **Prof. V. NGALIM BANFEGHA** s'est demandé s'il n'y a pas de contradiction entre le cosmopolitisme de Kant et la notion d'immigrés clandestins ? Le **Prof. É. KENMOGNE** a posé la question suivante : si l'homme est le même partout sur une Terre censée appartenir à tous, l'idée de bouger ne devrait-elle pas être la règle et la sédentarité l'exception ? L'accentuation du contrôle et la restriction du mouvement ne sont-elles pas des accents mis sur la différence et par ricochet la remise en cause de *l'idée d'humanité*, de son unicité qui laisse surtout penser à l'homogénéité humaine ? Le **Prof. C. R. MBELE** souligne que les positions philosophiques sur l'immigration sont multiples et souvent opposées. De plus, le conférencier a une vision libérale du monde qui trouve son fondement dans l'idée de participation citoyenne. **M. R. TONLEU** a fait savoir que ce sont les différences culturelles entre les peuples qui créent la méfiance et le repli identitaire en dépit de la commune humanité entre les humains. **M. A. BITANG** estime qu'il existe une identité générique qui transcende les identités locales ou construites. Le **Dr A. LOUMGUE** demande au conférencier de clarifier la notion d'« éthique cosmopolitaine » ; tandis que **M. NGOULOU LACKA** s'interroge sur la possibilité de concilier cosmopolitisme et sécurité.

Réagissant à ces différentes questions et remarques, le **Prof. FORBI Stephen Kizito** a précisé que l'éthique cosmopolitaine n'exclut pas le management, la régulation ou le contrôle au sein d'un État. Aussi les citoyens doivent-ils entrer légalement dans un pays, car le cosmopolitisme ne signifie nullement que les frontières n'existent plus. L'absence de régulation peut donner libre court au terrorisme ou au blanchiment des capitaux et justifier à terme la fermeture des frontières. Même si les raisons de l'immigration sont souvent politiques ou économiques, il n'en demeure pas moins que celle-ci doit se faire de façon responsable. La responsabilité renvoie à la capacité des immigrés à développer et construire l'humanité et les pays d'accueil.

S'agissant du **septième point** relatif à la vie du CERCAPHI, le **Prof É. KENMOGNE**, Secrétaire Général du Cercle, a donné la parole à **M. SIMEU DJOKO Brice Cardeau**, trésorier par intérim, et au **Dr YOGNO TABEKO Williams Fulbert**, responsable éditorial.

Le premier a fait le point sur les adhésions au Cercle et indiqué, une fois de plus, les voies par lesquelles les uns et les autres peuvent s'acquitter de leurs frais d'adhésion. Quant au second, il a fait savoir que le travail d'édition pour l'ouvrage *Philosophes du Cameroun*, tome 2, est déjà amorcé. À ce titre, les responsables éditoriaux contacteront certains contributeurs dans les prochains jours, via l'adresse mail editorialcercaphi@gmail.com, à l'effet d'obtenir leurs textes et les biobibliographies rédigées par l'un de leurs lecteurs. Dans le même ordre d'idées, les contributeurs aux **«** *Nouvelles conférences en ligne du Cercaphi* **»** (2021/2022) recevront, par la même adresse mail, le protocole de rédaction de leurs articles.

Prenant la parole pour clôturer les débats et la rencontre, le **Prof. NJOH MOUELLE** a eu à tenir les paroles qui suivent : je vais commencer par remercier le **Prof. C. R. MBELE** d'avoir accepté de tenir le rôle de modérateur de la conférence du Professeur et ancien Doyen de Faculté, **FORBI Kisito**. Le Président du **Club KWAME NKRUMAH** s'est toujours associé aux activités du CERCAPHI, de même que de notre côté, nous

avons eu à répondre positivement aux sollicitations du Club Kwame Nkrumah. Je remercie et félicite en second lieu, le **Prof. FORBI** pour avoir choisi ce sujet de l'immigration confrontant la citoyenneté et la nationalité, un vrai défi de tous les temps, et en particulier des temps que nous vivons. Pour les temps lointains, le nom du philosophe Emmanuel Kant a été invoqué. Souvenons-nous que dans son souci de faire construire une paix perpétuelle telle qu'indiqué dans le titre même de son ouvrage *Projet de paix perpétuelle*, s'il s'oppose à l'idée d'un État mondial, il préconise une Fédération d'États libres qui irait avec la disparition des armées nationales. Mais le fait de s'opposer aussi à toute idée de peuple mondial et de maintenir le principe de la souveraineté des États va avec la reconnaissance de la légitimité des intérêts nationaux. Et le besoin de sécurité pour chaque nation continue de justifier la présence des armées nationales chargées de protéger les frontières, contrairement au vœu de Kant. Le **Prof FORBI** a choisi de nous présenter ce qui lui semble être le défi lancé à l'intangibilité des réalités que sont la citoyenneté et la nationalité, et qu'il souhaite voir pris en charge dans le cadre d'une incontournable régulation. Notre attention a été attirée sur la réaction du conférencier à la demande du **Doyen KENMOGNE** consistant à atténuer toute radicalité dans l'opposition entre citoyenneté et nationalité par l'introduction de la préoccupation de l'humain et de la commune humanité que partagent tous les hommes. Le **Prof. FORBI** s'est demandé si des terroristes et autres immigrants de mauvais aloi pouvaient aussi être crédités de cette commune humanité invoquée. La réponse ne peut être qu'affirmative. L'humain et l'humanité ne sont-elles pas des valeurs à réaffirmer chaque fois par tout homme à l'instar de celles de liberté et de sens des responsabilités ? Et le **Prof. FORBI**, en soulignant à grands traits le sens des responsabilités qui n'est pas toujours au rendez-vous ni correctement assumée par ceux qui oublient que leur liberté s'arrête là où commence celle d'autrui. Comment ne pas penser à ce qui se passe ces jours-ci en Ukraine ? Peut-on dire que Poutine ne participe pas de la commune humanité des hommes ou ne doit-on pas plutôt mettre en doute le niveau de son sens des responsabilités ?Comment ne pas penser qu'il fut un temps où des coloniaux ont eu à faire semblant de nier le fait qu'une âme puisse habiter un corps d'homme Noir !

S'agissant des idées de libre circulation entre les pays, il s'est créé il y a quelques années une association dénommée « Organisation pour une citoyenneté universelle » (OCU). C'est une association qui se fonde sur l'article 13 de la « Déclaration universelle des droits de l'homme » de 1948 pour prôner une libre circulation sur laquelle viendrait se fonder toute émi-immigration. Les deux alinéas de cet article stipulent : « 1-Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État ; 2-Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ». En vertu de cet article, l'« Organisation pour une citoyenneté universelle » s'est autorisée à délivrer à titre symbolique et dans les locaux et le cadre de L'UNESCO à Paris en 2013, des passeports de citoyenneté universelle à diverses personnalités.

Parallèlement à l'OCU, et depuis 1966 que l'Appel des Treize a été lancé, il existe une deuxième association dénommée « Association des Citoyens du monde » qui vise à faire créer à l'ONU une deuxième chambre appelée Constituante et qui serait habilitée à voter des lois mondiales. Histoire de contribuer à écarter la loi du plus fort dans le règlement des conflits entre les nations au profit d'un arbitrage participatif. Le peuple du monde qui aurait à élire cette constituante serait composé de citoyens du monde identifiables dans chaque pays ayant ouvert un registre d'inscription libre, en vue de la constitution progressive d'un territoire mondial dans tous les pays. Ce serait les inscrits dans ces registres qui constitueraient le territoire mondial dans ce pays.

On trouvera évoquées ces deux associations dans mes récentes publications à l'occasion de la recherche et conception d'une autorité mondiale susceptible d'imposer le règlement des problèmes éthiques que soulèvent des situations telles que celles des dérives dans l'utilisation de l'Intelligence Artificielle.

Pour revenir au sujet du jour qui est celui que soulève l'immigration, tant que les intérêts de chaque nation lui sont reconnus par principe, il s'impose à l'immigré de s'abstenir de nuire aux intérêts de son pays-hôte auquel il devrait chercher à s'intégrer sans heurts et pour lequel il devrait devenir l'égal défenseur de la nationalité. C'est pourquoi l'« Organisation de la Citoyenneté Universelle » s'en est tenue au geste symbolique de l'attribution des « passeports de citoyenneté universelle », pour éviter de créer des conflits perpétuels avec les États-nations jouissant de leur souveraineté.

La prochaine conférence aura lieu le **lundi 4 avril 2022** sur le thème *« Njoh Mouelle : l'alliance des modalités de l'excellence ».* Elle sera animée par **M. Charles NGIMBUS**, sous la modération du **Dr. Daniel ETOUNGA MANGELLE.**

LISTE DES PARTICIPANTS

1. Prof. Forbi Stephen Kizito (Conf.)	19. Ngoulou Lacka
2. Prof. Charles Romain Mbele (Mod.)	20. M. Adoulou Bitang
3. Prof. Ebénézer Njoh Mouelle	21. M. Silgebert Moffo
4. Prof. Émile Kemmogne	22. M. Raymond Tonleu
5. Prof. Jacques Chatue	23. M. Kweh Beltha Kinda
6. Prof. Valentine Ngalim Banfegha	24. Mme Éliane Téclaire Etobe
7. Prof. Stève Gaston Bobongand	25. M. Richard Nde
8. Prof. Mbih Jerome Tosam	26. M. Shey Mardonne Ngwani
9. Prof. Alain Renard	27. M. Silgebert Moffo
10. Dr Robert Ekwa	28. M. Ndungo Thomas Lekunze
11. Dr Yogno Tabeko williams Fulbert	29. M. Asoh Reuben Benji
12. Dr Denis Ghislain Mbessa	30. Davy
13. Dr Christian Toumba Patale	31. GBHS Manbanda Kumba Principal
14. Dr Djoum Jean Paul	32. Benn
15. Dr Loumgue Appolinaire	33. Nexus 10 (Pseudonyme)
16. M. Brice Cadeau Simeu	34. Ipad (Pseudonyme)
17. M. Fornkenglack Derick Ngapang	35.Galaxy A 12 (Pseudonyme)
18. M. Yannick Essengue	36. Techno Camon 15 Pro (Pseudonyme)
	37. Infinix Hot 7 (Pseudonyme)

Le 26 mars 2022

Le Chargé du Compte-rendu

Dr. William Fulbert YOGNO TABEKO

Le SG / CERCAPHI

Emile KEMMOGNE
Professeur